

LA RÉCUPÉRATION DES BILANS PAR AFFELNET-LYCÉE

2D

Chef
d'établissement

Saisie directe & Import

Contexte.....	1
1. Quoi ? Comment ?.....	1
2. Codes matières nationaux.....	2

Contexte

L'export des données du LSU, nécessaires à l'affectation des élèves au lycée, concerne à la fois les évaluations réalisées dans les disciplines sur les trois trimestres ou deux semestres (bilans périodiques) ET les bilans de fin de cycle 4.

1. Quoi ? Comment ?

Les données transmises à AFFELNET-Lycée sont :

- ✓ Les bilans périodiques de 3^e verrouillés pendant l'année scolaire appartenant à l'établissement demandeur ou à un autre établissement en cas de changement d'établissement,
- ✓ Les bilans de fin de cycle 4 verrouillés dans l'établissement demandeur pendant l'année scolaire.

La récupération de ces bilans se fait **automatiquement depuis AFFELNET-Lycée**.

Préalablement, côté LSU, il faut les avoir importés ou les avoir verrouillés en cas de saisie directe.

Pour que les bilans d'un élève soient envoyés à AFFELNET-Lycée, il faut que l'élève possède bien un **INE** et qu'il ait **au moins un bilan périodique de 3^e verrouillé** dans l'établissement demandeur. L'absence du bilan de fin de cycle 4 n'empêche pas l'envoi.



Si un bilan a été déverrouillé et non verrouillé de nouveau, son historique étant présent, ce dernier sera envoyé à AFFELNET-Lycée.



Avant la récupération par AFFELNET-Lycée, il est conseillé de vérifier dans LSU :

- ✓ En import : le détail du rapport de synthèse afin de s'assurer de l'intégration des bilans périodiques et des bilans de fin de cycle 4 à LSU,
- ✓ En saisie directe : le verrouillage des bilans périodiques et de fin de cycle 4.

2. Codes matières nationaux

Les codes matières présents dans LSU sont ceux reçus des logiciels d'évaluation lors des imports, ou bien ceux présents dans les services d'enseignements de l'établissement dans STS-Web et SIECLE. Au moment de l'envoi des bilans à AFFELNET-Lycée, ces codes matières sont convertis vers les codes matières nationaux des programmes de la BCN grâce à une matrice de correspondance.

Exemple : Le code matière 061600 MATHÉMATIQUES dans LSU est converti en 061300 MATHÉMATIQUES dans l'envoi à AFFELNET-Lycée.

De son côté, AFFELNET-Lycée n'accepte que les codes matières **au programme de la formation** et propose une **moyenne** pour **les acquis scolaires** ayant **le même code matière national** dans un bilan périodique envoyé par LSU (le même code matière peut être envoyé plusieurs fois à AFFELNET-Lycée).



Points de vigilance :

- ✓ Plusieurs codes matières LSU peuvent correspondre au même code matière national (en prenant en compte la modalité d'élection). On peut ainsi avoir plusieurs acquis scolaires sur le même code matière national dans un bilan envoyé à AFFELNET-Lycée.
- ✓ La transcodification des codes matières peut ne pas traiter tous les cas : **un code matière pour lequel on ne trouve aucune correspondance n'est pas envoyé** à AFFELNET-Lycée. Au besoin, les évaluations de ce code matière peuvent être reportées dans le code matière national manuellement dans AFFELNET-Lycée.
- ✓ La vérification des évaluations manquantes pour l'affectation d'un élève se fait **dans l'application AFFELNET-Lycée**. Pour davantage d'informations, consulter la fiche « Gestion des évaluations en établissement » du module AFFELNET-Lycée.